

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Physique fondamentale et applications parc.**

**Advanced Methods in Particle Physics - 2ème année**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Physique fondamentale et applications parc. Advanced Methods in Particle Physics - 2ème année comme suit :

**Membres du jury**

DONINI Julien, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

DISSEIX Pierre, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

**Semestre 1**

MONTEIL Stephane, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

SOLNYSHKOV Dmitry, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

**Semestre 2**

MONTEIL Stephane, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

SOLNYSHKOV Dmitry, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 24 janvier 2025